

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 juillet 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 juin 2022 par Monsieur le Maire, s'est assemblé, en session ordinaire, Salle Claude LENOIR, sous la présidence de Monsieur RUIZ José.

Élus en fonction : 23

Présents : 12

Absents : 11

Représentés : 8

Votants : 20

Étaient présents : Messieurs RUIZ José, LAVIT Guy, MEUNIER Jacky, AOUAOU Arsène, GOSSEREZ Alain, TROLEY Dany
Mesdames ROUSSELET Marie-Annick, CARADO Karine, SAULAY Alba, VRAIN Ghyslaine, AVRIL Elisabeth, LESELLIER Stéphanie

Étaient représentés :

Mme ONDET-HUBERT Valérie représentée par M. RUIZ José
Mme MARCANO Paloma représentée par Mme SAULAY Alba
M. PASCAL Jean-Michel représenté par Mme VRAIN Ghyslaine
M. FILLIEUX Jean-Luc représenté par Mme ROUSSELET Marie-Annick
Mme BELGACEM Isabelle représentée par M. RUIZ José
M. PIERRE Dominique représenté par Mme AVRIL Elisabeth
Mme YASAR-KAYGISIZ Denise représentée par M. LAVIT Guy
Mme KAYSIGIZ-MASSON Aurélie représentée par CARADO Karine

Étaient absents :

M. LEMAUR Gillies, M. KRASNIC Cedomir et Mme JEGOU Stéphanie

Secrétaire de Séance : Mme CARADO Karine

Monsieur José RUIZ, Maire, ouvre la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Mme CARADO Karine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur José RUIZ, Maire, s'adresse au Conseil Municipal et demande aux élus s'ils ont des remarques à émettre relatives au Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2022. Le Procès-Verbal est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Aucune observation n'est émise.

1) Budget communal 2022 – Décision modificative n°2

Le Budget communal 2022 a été voté en séance du Conseil Municipal du 23 mars 2022. Pour donner suite à des modifications, une Décision Modificative n°2 doit être prise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 2 du budget communal.

2) Budget Vie Locale 2022 – Décision modificative n°1

Le Budget Vie Locale 2022 a été voté en séance du Conseil Municipal du 23 mars 2022. Pour donner suite à des modifications, une Décision Modificative n°1 doit être prise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 1 du budget Vie Locale.

3) Admission en non-valeurs

Les services du Trésor Public de Montereau-Fault-Yonne nous ont transmis en date du 17 juin 2022 un état des sommes irrécouvrables imputables à l'article 6541 pour un montant total de 9 608.10€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeurs telle que présentée.

4) Admission en créances éteintes

Les services du Trésor Public de Montereau-Fault-Yonne nous ont transmis, en date du 17 juin 2022, un état des sommes à admettre en créances éteintes, au compte 6542, un montant s'élevant à 730.90€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état des titres à annuler au budget communal pour un montant de 730.90€.

Arrivée de Mme YASAR-KAYGISIZ Denise à 18h40, les votes se déroulent comme suit.

Présents : 13

Absents : 10

Représentés : 7

Votants : 20

5) SDESM : enfouissement des réseaux – programme 2023 : rue de la Croix de Six

Considérant l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM, dans le cadre du programme 2023, pour le projet d'enfouissement des réseaux sis Rue de la Croix de Six (du n°36 au n°66),

Le montant des travaux est estimé à :

- ✓ 85 079 € HT pour la basse tension (à charge de la Commune : 51 048 € HT)
- ✓ 82 469 € TTC pour l'éclairage public (à charge de la Commune)
- ✓ 60 138 € TTC pour le réseau de télécommunication (à charge de la Commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le programme de travaux 2023 et les modalités financières afférentes.

6) Modification des représentants au Conseil d'Administration de la SEM SOCOVAR

Il convient de modifier partiellement la délibération n°3 du 26 janvier 2022 en ce qui concerne la désignation des représentants au Conseil d'Administration de la SEM SOCOVAR.

En effet, le retrait de Monsieur Alain GOSSEREZ de la liste des représentants s'explique par le fait que Madame Alba SAULAY avait remplacé Monsieur Bernard THILLAYS par suite de sa démission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification de la délibération du 26 janvier 2022.

7) Engagement zéro phytosanitaire dans le cadre de l'inscription au Trophée « Zéro Phyt'eau »

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021 prorogé jusqu'en 2024, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».

Les services techniques ainsi que les prestataires qui interviennent pour l'entretien des espaces publics de la commune, cimetières et terrains de sports inclus, ont arrêté l'utilisation de produit phytosanitaire depuis l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation au trophée « Zéro Phyt'eau ».

8) Aide Éthanol : transformation d'un véhicule thermique en véhicule propre

Monsieur le Maire informe du dispositif d'aide concernant la transformation de véhicules thermiques en véhicules propres en précisant que l'aide financière du Conseil régional Ile de France s'élève à 500.00€ pour les deux-roues et 2 500.00€ pour tous les véhicules quatre-roues.

Le bénéficiaire de l'aide doit être propriétaire du véhicule, qui lui-même doit être âgé de plus de 5 ans et disposer d'une immatriculation française.

Monsieur le Maire propose de verser une aide aux Varennois qui ne rentreraient pas dans le dispositif du conseil régional Ile de France, à hauteur de 30% plafonné à 300.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la mise en place de cette aide financière dans les conditions énoncées ci-dessus.

La séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de séance,


Karine CARADO

Le Maire,


José RUIZ